



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-59

**Objet : Permis de
stationnement**

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment son article L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-6 ;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu la demande de Monsieur Loïc SOUCHON, président de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers,

Considérant que pour le bon déroulement de l'organisation du concours blanc le samedi 18 mai 2024, il faille délivrer une autorisation d'occuper le domaine public sur l'esplanade du stade Denis Papin.

ARRÊTE :

Article 1:

Bénéficiaire :

La présente autorisation est accordée à Monsieur Loïc SOUCHON président de l'association des JSP.
Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 2 :

Autorisation

Monsieur Loïc SOUCHON président des JSP est autorisé à organiser un concours blanc le samedi 18 mai 2024 de 8h00 à 13h00 sur l'esplanade du stade Denis Papin : :



Folio N°:

Article 3 :

Durée :

Le présent permis de stationner est accordé à titre précaire et révocable.
Il rentre en application le samedi 18 mai 2024 à 8h00 à 13h00.

Article 4 :

Responsabilité :

Monsieur Loïc SOUCHON président de l'association des JSP est civilement responsable de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait ou à l'occasion de l'autorisation.

Monsieur Loïc SOUCHON président de l'association des JSP s'engage à respecter les articles 2 et 3 de l'autorisation. A défaut il sera mis en demeure de s'y conformer et le cas échéant sanctionnés suivant l'article R610-5 du Code Pénal.

Article 5 :

Notification :

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire et ampliation sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Mr Loïc SOUCHON président de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le jeudi 25 avril 2024.

Le Maire,


Pierre GOUBET.